YERRES

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 5-11-99
le 5-11-99 et de la publication
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 1999
DELIBERATION N° 99/10/627

OBJET: DELEGATION DE MAITRISE D'OEUVRE AU PROFIT DE LA D.D.E. : Aménagement de la rue de l'Abbé Moreau et d'une liaison piétonne entre les rues Charles de Gaulle et Abbé Moreau.

Le Conseil Municipal,

VU la loi N° 48-1530 du 29 septembre 1948 relative à l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes,

VU la loi N° 55-985 du 26 juillet 1955 relative à l'intervention de fonctionnaires du Génie Civil dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes,

VU l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées pour le compte des collectivités locales et organismes divers,

VU l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture),

VU les délibérations des conseils municipaux du 6 février 1997 et du 29 septembre 1997 approuvant la composition du contrat régional, son plan de financement et son échéancier prévisionnel de réalisation ,

VU la délibération du conseil municipal du 14 décembre 1998 relative au lancement des travaux correspondant à la création du cœur de ville, première opération du contrat régional,

CONSIDERANT que la deuxième opération du contrat régional porte sur l'aménagement de la rue de l'Abbé Moreau et d'une liaison piétonne entre les rues Charles de Gaulle et Abbé Moreau,

CONSIDERANT qu'afin de mener à bien les études techniques y afférentes, il convient de solliciter le concours de la D.D.E. pour une mission de maîtrise d'œuvre correspondante,

VU l'avis des commissions travaux et finances,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

A la majorité des voix (1abstention : M. GAUTHIER ; 6 contre : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir, Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir),

SOLLICITE le concours (N° 119902) de la Direction Départementale de l'Essonne, suivant l'annexe ci-jointe, pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation du projet de l'opération portant sur :

- l'aménagement de la rue de l'Abbé Moreau et d'une liaison piétonne entre les rues Charles de Gaulle et Abbé Moreau.

DIT que la Direction Départementale de l'Equipement se verra confier une mission de maîtrise d'œuvre dont les éléments sont les suivants :

- Réalisation des études d'avant projet ;
- Assistance pour la passation des contrats de travaux ;
- Etudes d'exécution et le Visa ;
- Direction de l'exécution des contrats de travaux ;
- Assistance aux opérations de réception de travaux

DIT que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître d'ouvrage à ces travaux est de 3 400 000 Francs H.T. et le taux de rémunération estimé à 5,50 %, compte tenu du coefficient représentant l'étendue de la mission, du degré de complexité et du domaine infrastructure de l'opération,

DIT que le forfait de rémunération initiale provisoire du maître d'œuvre s'élèvera donc à 187 000, 00 Francs hors taxes, soit 225 522, 00 Francs T.T.C.

DIT que le forfait définitif de rémunération, calculé selon les mêmes principes, sera ensuite déterminé avant le lancement de la procédure de marché y afférente et sera fonction de l'estimation prévisionnelle définitive arrêtée par le maître de l'ouvrage sur proposition du maître d'œuvre.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de la Commune exercice 2000, fonction 8, sous-fonction 822, article 231215.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 5 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES
ESSONNE

Pour extrait conforme,
Le Député- Maire,
Pour le Maire
L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT - AIGNAN